



**Rapport du directeur exécutif
sur les activités
de la Commission de coopération environnementale**

**Rapport en date du 27 mai 2004,
à présenter au cours de la
XI^e session ordinaire du Conseil de la CCE
qui se tiendra
à Puebla, au Mexique,
les 22 et 23 juin 2004**

1 Introduction

L'année 2004 a représenté un tournant vraiment décisif pour la Commission de coopération environnementale (CCE). Elle marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et le Conseil de la CCE, disposant du rapport et des recommandations du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE, ainsi que de l'opinion du public et des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux, est désormais en mesure de tracer une nouvelle voie à la CCE pour les dix prochaines années.

Le Secrétariat, avec un nouveau directeur exécutif à sa tête et une nouvelle manière d'établir son programme de travail, est prêt à relever le défi du changement et se réjouit de pouvoir travailler de concert avec les Parties, ses nombreux partenaires dans chacun des trois pays et le public nord-américain afin que la CCE continue d'accomplir sa mission.

Nouvelles orientations pour 2004 à 2006

Comme l'indique le Plan opérationnel de la CCE pour 2004 à 2006, la démarche stratégique adoptée cette année donne de nouvelles orientations à la CCE. Ce plan est structuré autour des quatre buts de programme complémentaires suivants :

1. Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord.
2. Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.
3. Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord.
4. Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord.

Points saillants depuis la session du Conseil de juin 2003

Parmi les principales réalisations de la CCE au cours de cette année, on compte les suivantes :

Progrès dans le domaine de la gestion des déchets dangereux

- Le rapport du Secrétariat sur les possibilités d'améliorer le suivi des expéditions transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord sera parachevé au cours de l'été, une fois intégrées les observations du gouvernement américain.
- Les Parties ont travaillé avec le Secrétariat sur un rapport de suivi qui cernera des éléments permettant d'assurer la compatibilité des bases nationales de données sur les expéditions de déchets dangereux et des systèmes de suivi de ces expéditions.

- La CCE a relevé un flux de déchets prioritaire qui suscite des préoccupations communes, et elle a établi, à l'intention des Parties, un aperçu des étapes nécessaires pour gérer écologiquement les accumulateurs au plomb hors d'usage.
- Le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) est en train d'examiner l'ébauche d'un rapport sur les besoins de renforcement des capacités du Mexique à l'égard des déchets dangereux.

Conservation de la biodiversité

- Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité a choisi douze mesures prioritaires à appliquer immédiatement dans le cadre du *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*. Les prairies et l'écorégion marine s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (région Baja-Béring), qui font partie des quatorze régions prioritaires, offrent un cadre commun pour la réalisation de nombreux projets de la CCE concernant la biodiversité.
- À l'échelle des écorégions, la carte de la CCE établissant les aires de conservation prioritaires dans la région Baja-Béring a servi de fondement à la mise en place du premier réseau régional d'aires marines protégées (AMP).
- Une équipe de spécialistes des trois pays a choisi trois espèces marines migratrices afin qu'elles bénéficient de plans d'action nord-américains de leur conservation, qui permettront de contrer les menaces auxquelles elles sont confrontées à l'échelle continentale et de les protéger à long terme. Ces trois espèces sont la tortue luth, le rorqual à bosse et le puffin à pieds roses.
- La CCE a également réalisé une analyse des répercussions économiques et écologiques possibles des algues envahissantes et du varech; cette analyse renferme des recommandations techniques et politiques en vue de la détection précoce, du contrôle et de l'éradication de ces espèces.

Atténuation des effets de la pollution sur l'environnement et sur la santé humaine

Les trois premières activités énumérées ci-dessous sont censées contribuer au choix et à l'établissement de priorités et d'un budget pour les cinq prochaines années :

- Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air a établi un cadre stratégique qui servira de base pour déterminer les travaux que la CCE devra accomplir en priorité relativement à la qualité de l'air.
- Donnant suite à une demande que le Conseil a formulée en juin 2003, le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est en train de mettre la dernière main à un document énonçant les nouvelles orientations dans ce domaine en vue de le soumettre à l'examen du Conseil.
- La CCE est en train de terminer un examen biennal du projet sur la santé des enfants et l'environnement.
- Le rapport *À l'heure des comptes 2001*, qui sera publié au début de juin, compare les données que 21 254 établissements industriels ont présentées aux gouvernements canadien et américain dans le cadre des programmes nationaux de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), et

qui font état du rejet de 204 substances chimiques toxiques — y compris des substances cancérigènes et neurotoxiques — dans l'air, dans les eaux de surface et sur le sol. Selon ces données, sur les 50 plus importantes sources de pollution atmosphérique en Amérique du Nord, 46 sont des centrales électriques. En 2001, ce secteur d'activité a rejeté dans l'air 45 % des 755 502 tonnes de substances toxiques, dont les plus courantes, l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique, provenaient de la combustion du charbon et du mazout. Les centrales électriques ont également été la source de 64 % (soit 43 384 kg) de toutes les émissions atmosphériques de mercure provenant principalement de la combustion du charbon.

Renforcement des partenariats

L'année qui vient de s'écouler a permis de poursuivre les travaux avec les partenaires en vue d'atteindre les objectifs de la CCE et du programme environnemental nord-américain. Il s'agit notamment des travaux suivants :

- Le Secrétariat collabore avec le Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution afin d'échanger de l'information et des compétences en matière de production propre. Un projet à l'étude consistera à ce que le secteur de la fabrication et de l'importation de matériel électronique se conforme aux normes les plus strictes régissant l'utilisation des substances dangereuses.
- La CCE s'est vu attribuer le rôle d'« organisme d'exécution », dans le cadre d'un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin d'aider le Mexique à dresser un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).
- La CCE est en train de lancer, grâce au soutien financier de la Banque mondiale, la phase de renforcement des capacités d'un projet trinational de biosurveillance des POP réalisé en vertu du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- En partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé, la Commission mixte internationale et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la CCE est en train d'établir le premier rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Ces travaux contribuent à donner suite à l'initiative d'envergure planétaire qu'ont prise les pays participants au Sommet mondial sur le développement durable.
- Le Secrétariat a également continué de participer activement à des discussions avec d'autres institutions financières multilatérales et le secteur privé afin d'envisager l'établissement de partenariats.

Maïs et biodiversité

- La CCE a organisé trois réunions avec le Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité constitué en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. L'une de ces réunions a consisté à préparer le Symposium qui s'est tenu à Oaxaca, le 11 mars 2004. Le Groupe s'est aussi réuni le lendemain afin de commencer à rédiger les principales conclusions de ce symposium et à formuler des recommandations. Il a tenu une autre réunion en avril, en compagnie de représentants du Pew Trust et de la *Fundación México-Estados Unidos para la Ciencia* (Fondation Mexique-États-Unis pour la science), au sujet du flux génétique et du maïs transgénétique au Mexique, afin de contribuer à la collaboration de ces deux entités.

- De nombreuses personnes ont estimé que le Symposium public tenu à Oaxaca s'est avéré fructueux, car il a aidé le public à prendre conscience des principaux enjeux en matière de biodiversité et il a servi de tribune pour exprimer des observations sur ces enjeux. Le 13 mai, le Secrétariat a transmis aux Parties l'ébauche de son rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique; une fois pris en compte les commentaires des Parties, la version anglaise finale des dix chapitres de ce document de référence (consultables sur le site Web de la CCE) devrait être établie avant la tenue de la prochaine session du Conseil. L'établissement de ce rapport s'est avéré plus long que prévu en raison de la controverse que suscitent l'ensemble des produits transgéniques et, plus particulièrement, le maïs transgénique au Mexique. Le Groupe consultatif a déployé beaucoup d'efforts pour atténuer cette controverse et favoriser la tenue d'un débat constructif.

2 Atteinte des buts de la CCE

But 1 : Favoriser la compréhension de l'état de notre environnement et de ses liens avec l'économie et le commerce en Amérique du Nord.

Objectif A : Le public et les Parties comprennent mieux l'état de l'environnement nord-américain et son évolution possible, de même que ses liens avec la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes.

Faciliter l'harmonisation des données et l'échange d'information ainsi que promouvoir une surveillance intégrée à l'échelle continentale afin de favoriser une meilleure compréhension de l'état actuel de l'environnement nord-américain

Partenariats nord-américains en matière d'information environnementale

Des occasions de collaborer avec des représentants d'importants projets d'information environnementale en Amérique du Nord ont permis d'intensifier l'application de normes et de protocoles communs dans les trois pays. Elles ont aussi donné lieu à l'établissement concerté de cadres pour dresser des atlas de l'Amérique du Nord à partir de cartes qui caractérisent et décrivent l'environnement, des lieux et des populations humaines, ainsi que pour améliorer l'harmonisation des données et le partage d'information. En tout premier lieu, la CCE a dressé une nouvelle carte de l'Amérique du Nord en collaboration avec les organismes fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis responsables de la cartographie. Cette nouvelle carte, conçue avec soin et dans une optique d'intégration, constitue un élément de référence essentiel, car elle offre un cadre crédible pour en dresser d'autres et élargir l'accès à l'information environnementale.

Registres de rejets et de transferts de polluants

L'établissement du rapport *À l'heure des comptes 2001* est terminé et celui-ci sera publié le 2 juin 2004. La CCE a également ébauché un rapport spécial, intitulé *À l'heure des comptes : Les substances toxiques et la santé des enfants en Amérique du Nord*, qu'elle a affiché sur son site Web afin de solliciter des observations de la part du public à son sujet. Par la suite, elle réunira des spécialistes afin d'examiner cette ébauche qu'elle prévoit réviser à la lumière de leurs suggestions en vue de publier la version finale du rapport vers la fin de 2004. Les travaux se poursuivent dans le but d'améliorer la comparabilité des données des RRTP en Amérique du Nord, et le secteur minier fait présentement l'objet d'une attention particulière.

Qualité de l'air

Échanges entre les responsables nationaux de la qualité de l'air en Amérique du Nord. La CCE a financé la participation de spécialistes du gouvernement mexicain à deux réunions; celles-ci ont eu lieu en 2004 et ont porté sur l'établissement d'inventaires nord-américains des émissions atmosphériques.

Renforcement des capacités du Mexique en matière de surveillance de la qualité de l'air. La CCE a organisé, en collaboration avec le Semarnat, une réunion qui s'est tenue au Mexique, en novembre 2003, au sujet d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air, et elle a financé la participation à cette réunion de spécialistes d'Environnement Canada et du Mexique.

Inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique. L'établissement de la version finale de l'inventaire des émissions atmosphériques de 1999 des six États septentrionaux du Mexique s'est terminé en mai 2004; cette version tient compte des observations du public sur l'ébauche de cet inventaire. D'autres travaux sont en cours afin d'étendre l'inventaire au reste du pays, et il est prévu de les terminer vers la fin de 2004.

Rapport sur les émissions atmosphériques des centrales électriques. La CCE a fini de compiler des données publiques, recueillies en 2002, sur les émissions atmosphériques des centrales électriques du Canada et des États-Unis, et elle a entrepris une collecte de données analogues au Mexique. Elle prévoit d'ébaucher un rapport à ce sujet vers le milieu de 2004 et de le soumettre ensuite à l'examen des gouvernements.

Établissement de liens électroniques entre les inventaires d'émissions atmosphériques. En mars 2004, la CCE a reçu le rapport final évaluant les possibilités d'établir des liens électroniques entre les bases de données nord-américaines contenant de l'information sur les émissions atmosphériques. Elle avait présenté les premières conclusions à cet égard au cours de l'*Atelier sur les méthodes novatrices de mise au point et d'évaluation des inventaires d'émissions* qui s'est tenu en octobre 2003.

Méthodes d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules. En septembre 2003, les responsables du projet de la CCE sur la qualité de l'air ont organisé et animé le deuxième *Atelier sur les méthodes d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules*. Cet atelier de deux jours, tenu à Montréal, a réuni des spécialistes des trois pays qui ont ébauché un document sur les meilleures méthodes pour évaluer l'exposition de la population aux émissions atmosphériques le long des grands axes routiers et aux passages frontaliers congestionnés. Un document de synthèse faisant état des connaissances scientifiques sur ce type d'exposition, qui est en cours de rédaction, tiendra compte des conclusions tirées de l'atelier et sera publié dans une revue soumise au processus d'évaluation par les pairs.

Meilleures techniques existantes pour lutter contre la pollution atmosphérique. La CCE a tenu un atelier en novembre 2003, à Montréal, sur les meilleures techniques existantes pour lutter contre la pollution atmosphérique. Une équipe a réalisé une série d'études de cas qui permettront de former les techniciens chargés de délivrer les permis d'émission afin qu'ils puissent évaluer des techniques de contrôle des émissions provenant aussi bien de sources existantes que nouvelles. Ces études visaient aussi à cerner des moyens de prendre connaissance de l'information disponible et de l'expérience acquise dans ce domaine en Amérique du Nord et ailleurs.

Aperçu des systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord. La CCE a fait parvenir aux gouvernements, par l'entremise du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, l'ébauche d'un rapport sur les systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord afin qu'ils puissent l'examiner et le commenter. Les gouvernements ont fait parvenir leurs dernières observations en avril 2004, et cette ébauche est en cours de révision.

Évaluer les répercussions de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine et sur l'intégrité des écosystèmes en Amérique du Nord, et diffuser les résultats de ces évaluations auprès du public et des décideurs

La santé des enfants et l'environnement

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 03-10, l'établissement du premier rapport sur des indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a fortement progressé. La CCE a réuni des spécialistes en mars 2004 afin de connaître leur avis sur la première ébauche de ce rapport; elle prévoit soumettre cette ébauche à l'examen du public au milieu de 2004 et publier le rapport final à l'automne. Ces travaux concertés constituent une première sur le plan international et cadrent avec le partenariat mondial à l'égard d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants établi au cours du Sommet mondial sur le développement durable. Le rapport servira de fondement aux travaux des trois pays sur ces indicateurs, cernerá des possibilités d'améliorer la collecte de données et les systèmes de surveillance et comportera des mesures précises d'application des politiques connexes.

Au milieu de 2003, la CCE a constitué un groupe directeur sur la surveillance de l'asthme chez les enfants et rédigé un document de référence en prévision d'un atelier de spécialistes visant à établir un cadre à cette fin. Cet atelier s'est tenu en novembre 2003 et a réuni des fonctionnaires, des chercheurs et les membres du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement. Il a permis aux participants de s'entendre sur les éléments suivants : l'échange d'information entre les trois pays; l'utilité de collaborer en matière de surveillance et de recherche au sujet de l'asthme chez les enfants, y compris la notion de population sentinelle; la diffusion d'une demande en vue de constituer un groupe de spécialistes qui guideront les travaux de la CCE dans ce domaine; le rôle de centre d'information que la CCE pourrait jouer afin de faciliter l'échange de renseignements et de compétences, et d'apporter son soutien au groupe de spécialistes.

Le Comité consultatif d'experts a joué un rôle important en veillant à ce que le programme de GRPC porte sur les questions relatives à la santé des enfants, notamment en participant aux réunions et aux activités concernant la GRPC. Celles-ci ont particulièrement porté sur la planification d'un échantillonnage du sang de femmes en âge de procréer afin de mesurer les concentrations sanguines de certaines substances toxiques, dans le cadre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, ainsi que sur la contribution à l'établissement du PARNA relatif au lindane.

La CCE a également publié et soumis à l'examen du public l'ébauche d'un rapport spécial, dans la série *À l'heure des comptes*, ayant trait aux substances qui s'avèrent cancérigènes et neurotoxiques pour les enfants. La CCE prévoit parachever ce rapport vers la fin de 2004.

En dernier lieu, comme le prescrit la résolution du Conseil n° 02-06 concernant le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, l'ébauche d'un cadre concerté pour évaluer les risques que l'environnement représente pour la santé des enfants a fait l'objet d'un examen biennal dont les conclusions seront exposées au cours de la session ordinaire du Conseil de juin 2004. Ce cadre donnera une orientation plus précise aux travaux dans ce domaine.

Le Mexique a mis sur pied une nouvelle équipe de gestion afin de réévaluer les priorités de la CCE dans ce champ d'activité, y compris sa contribution actuelle à ces travaux.

Objectif B : Les hauts responsables du commerce international et le public sont informés des effets environnementaux de la libéralisation des échanges et s'appuient sur cette information pour promouvoir l'amélioration des dispositions des nouveaux accords commerciaux.

Élaborer un plan stratégique pour le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce, qui a été constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, s'est réuni le 10 mars 2004, à Oaxaca, au Mexique. Ses membres ont examiné une liste de mesures prioritaires, proposée par les États-Unis, en vue de doter la CCE d'un plan stratégique pour son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. Les membres du Groupe se sont ensuite réunis le 3 mai 2004, à Akumal, dans le cadre d'une journée de réflexion des représentants suppléants, afin de préciser les objectifs de ce plan et d'y énoncer une série de mesures trilatérales prioritaires en se fondant sur la proposition des États-Unis et les suggestions des deux autres Parties. Le Secrétariat a établi un historique du Groupe de fonctionnaires ainsi qu'une bibliographie annotée de ses membres afin de faciliter les délibérations des Parties. Les États-Unis feront parvenir sous peu aux Parties et au Secrétariat une liste révisée des priorités, liste qui tient compte de la structure du plan stratégique et des discussions tenues à Akumal. Cette démarche vise à ce que le Conseil approuve un sous-ensemble de questions prioritaires, et charge les représentants suppléants et le Groupe de fonctionnaires d'établir le plan stratégique en question.

Évaluer au moyen de processus transparents les liens entre l'environnement et le commerce et diffuser de l'information sur les conclusions tirées

La CCE a fait parvenir au Groupe consultatif connexe les principales conclusions du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce et elle prévoit les publier sous peu.

La CCE a également réalisé de nombreuses activités de sensibilisation, dont les suivantes : la publication d'un numéro spécial du bulletin *Trio* qui détaille ses travaux dans le domaine de l'agriculture en prévision de l'assemblée annuelle de l'*American Agricultural Economics Association* (Association américaine d'économie agricole); la présentation de ses travaux d'évaluation au cours d'un séminaire international sur le commerce et l'environnement tenu à Mexico; un exposé à Cancún dans le cadre de la Journée du commerce et de l'environnement; sa participation à la Table ronde sur le commerce et l'environnement réunissant des hauts représentants gouvernementaux à Cozumel; un exposé lors de la réunion sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement, du commerce et du développement durable dans les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes; un exposé lors du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce tenu en septembre, à Cancún.

Par ailleurs, l'ébauche d'un rapport sur les répercussions environnementales du secteur de la transformation des aliments est en cours d'examen, et on peut consulter sur le site Web de la CCE une bibliographie annotée de documents sur le commerce et l'environnement.

La CCE est entrée en communication avec des spécialistes nord-américains de l'agriculture pour les inviter à faire partie d'un groupe consultatif en vue du prochain Symposium. Ces spécialistes auront notamment pour tâche d'aider la CCE à compiler les évaluations existantes des effets environnementaux de la libéralisation du commerce dans divers sous-secteurs agricoles en Amérique du Nord. Cela permettra aux Parties et au Secrétariat de choisir, outre le maïs, les animaux de boucherie et les tomates, les domaines de production pouvant faire l'objet d'études dans le cadre du Plan opérationnel de la CCE pour 2004 à 2006.

Diffuser auprès des négociateurs commerciaux et des experts mondiaux de l'information sur les enseignements tirés de l'application de l'ALÉNA

La CCE a organisé deux réunions sous le thème *L'environnement d'abord*. La première a porté sur les déchets dangereux et s'est tenue avec les responsables du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, et la deuxième a porté sur la présence de mercure dans les Grands Lacs et s'est tenue avec les responsables du programme de GRPC.

La CCE a aussi organisé une réunion à Ottawa avec Environnement Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada afin de partager les résultats qu'ils ont respectivement obtenus et de commencer à cerner des domaines dans lesquels il faudrait apporter des améliorations.

À la suite d'une demande à cette fin, la CCE a communiqué au gouvernement mexicain des renseignements concernant les projets sur le café et le palmier qui ont favorisé le commerce de produits écologiques en Amérique du Nord.

But 2 : Faire office de catalyseur de l'amélioration des lois et politiques nationales et faire progresser l'application ainsi que l'observation des lois de l'environnement partout sur le continent nord-américain.

Objectif A : L'élaboration et l'amélioration des lois, politiques, normes et exigences techniques relatives à l'environnement, ainsi que la diffusion d'information à cet égard, font l'objet d'une plus grande coopération.

Mieux faire comprendre les exigences réglementaires et techniques, les leçons tirées de l'expérience et les techniques de gestion dans des secteurs choisis

La CCE a dressé les grandes lignes de son projet sur l'eau douce, qui portera sur un éventail de méthodes ayant fait leurs preuves au Canada, au Mexique et aux États-Unis en matière de gestion de la qualité de l'eau. Il visera également à rassembler des intervenants et des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays afin qu'ils échangent les enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience dans ce domaine. La CCE a pu concevoir ce projet grâce à l'appui sans réserve des trois gouvernements.

Veiller à ce que l'information relative aux lois et aux politiques environnementales nord-américaines affichée sur le site Web de la CCE soit à jour et facilement accessible

Le Secrétariat travaille de concert avec le *National Center for Manufacturing Sciences* (NCMS, Centre national de technologie de la fabrication) des États-Unis ainsi qu'avec des partenaires du secteur privé du Canada et du Mexique à la mise au point d'un prototype de centre frontalier accessible en ligne qui permettra d'obtenir de l'aide sur les règlements régissant, dans les trois pays, l'importation et l'exportation de substances et d'espèces sauvages qui suscitent des préoccupations sur le plan écologique. Les gouvernements examineront ce prototype afin de déterminer s'il peut faire partie intégrante du projet « Douanes vertes » (décrit ci-dessous).

Améliorer la coordination de la gestion écologique et du suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord

Donnant suite à une directive du Conseil, le Secrétariat accomplit des progrès constants dans le cadre de ses travaux relatifs à la gestion des déchets dangereux. En janvier, il a ébauché un rapport sur les possibilités d'améliorer le suivi des mouvements transfrontières de déchets dangereux en Amérique du Nord. Les gouvernements, un courtier en douanes, l'État du Texas et deux membres du public ont

formulé des observations au sujet de ce rapport, et le Secrétariat en a tenu compte dans la version finale qu'il doit parachever en juin. Les Parties ont collaboré avec le Secrétariat en vue d'établir un rapport de suivi sur l'étude de l'interfonctionnement des bases de données et des systèmes de suivi nationaux des expéditions de déchets dangereux.

En outre, la CCE a relevé un flux de déchets prioritaire qui suscite des préoccupations communes, et elle a établi, à l'intention des Parties, un aperçu des étapes nécessaires pour gérer écologiquement les accumulateurs au plomb hors d'usage.

Enfin, le Semarnat est en train d'examiner l'ébauche d'un rapport sur les besoins de renforcement des capacités du Mexique à l'égard des déchets dangereux.

Objectif B : Les Parties améliorent l'observation et l'application de leurs lois et règlements de l'environnement.

Fournir une tribune permettant aux Parties et aux groupes intéressés d'échanger sur des enjeux suscitant des préoccupations communes

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a fini d'établir son plan stratégique, lequel prévoit la réalisation d'activités sur la pollution par les navires, notamment la formation de juges en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature (UICN), le *Judicial Institute*, la *Pace University* et les barreaux des trois pays, et dans le cadre, si possible, du projet « Douanes vertes ». Le Groupe de travail déterminera s'il est pertinent que le Secrétariat poursuive ses travaux avec le NCMS des États-Unis, ainsi qu'avec des partenaires du secteur privé du Canada et du Mexique, au sujet de la mise au point d'un prototype de centre frontalier accessible en ligne (mentionné précédemment) qui permettra d'obtenir de l'aide sur les règlements régissant, dans les trois pays, l'importation et l'exportation de substances chimiques et d'espèces sauvages réglementées.

Le Secrétariat, en collaboration avec Environnement Canada, a organisé une réunion à laquelle ont participé des agents du renseignement, des analystes, des enquêteurs expérimentés (connaissant peu le domaine du renseignement) et des cadres de haut niveau du domaine de l'application des lois des trois pays. Cette réunion avait pour but d'examiner l'utilité d'une section de renseignement au sein d'un service d'application des lois. Ces participants comprenaient des spécialistes de la recherche en matière de renseignement à l'*Office of Law Enforcement* (Bureau de l'application des lois) du *Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune) des États-Unis, des agents de la faune et des enquêteurs spéciaux de la section du renseignement de la Division de l'exécution de la loi sur les espèces sauvages (Environnement Canada), des spécialistes de l'application des lois œuvrant au sein d'organismes environnementaux de diverses provinces canadiennes, des inspecteurs et des directeurs de la direction générale des espèces sauvages du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) du Mexique et un analyste de la police fédérale de ce pays.

Le Secrétariat a également fini d'élaborer une publication sur des stratégies de lutte contre le commerce illégal de substances appauvrissant la couche d'ozone en Amérique du Nord, et a ébauché un rapport sur le commerce illégal des espèces sauvages sur le continent.

But 3 : Mobiliser la coopération internationale en vue de résoudre des problèmes environnementaux cruciaux en Amérique du Nord

Objectif A : La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable en Amérique du Nord

Mettre en œuvre le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord dans un esprit de collaboration

En juin 2003, le Conseil de la CCE a adopté le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Il s'agit d'un jalon de la coopération entre les trois pays qui vise à protéger le patrimoine naturel qu'ils partagent. En vertu de ce plan, au cours d'une réunion qu'il a tenue à Mexico en septembre 2003, le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité a choisi douze mesures prioritaires ainsi que les objectifs de mise en œuvre de ce premier plan quinquennal.

Au cours de la période 2003–2004, la portée des travaux dans ce domaine est passée de l'échelle nord-américaine aux échelles continentale et régionale¹, et s'est concentrée sur la planification, la réalisation et l'évaluation de divers projets. Le Groupe de travail a estimé que des activités antérieures et en cours, notamment l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), les projets sur les espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes, le réseau nord-américain d'AMP et d'autres travaux visés par le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité constituent des éléments fondamentaux de ce premier plan quinquennal.

Un mécanisme qui permettra de surveiller la mise en œuvre de ce plan et d'en évaluer les résultats est en voie d'élaboration.

Promouvoir la coopération axée sur la conservation des régions d'importance écologique en Amérique du Nord et le maintien de leur intégrité

Réseau nord-américain d'aires marines protégées

La CCE est en train de mettre la dernière main à des publications sur les écorégions marines de l'Amérique du Nord et sur l'écorégion prioritaire Baja-Béring. Les données sur cette écorégion sont enregistrées dans le système d'information géographique de la CCE; elles relient le réseau nord-américain d'AMP à la base de données mondiales sur les aires protégées et les écorégions marines que l'UICN a établie en 2004.

Se fondant sur les mesures de conservation pour la région prioritaire Baja-Béring, le système de classification des écorégions marines et le projet visant la gestion efficace des AMP, des intervenants des trois pays ont convenu, le 23 janvier 2004 à Ensenada, d'un cadre et de critères communs afin de créer un réseau pilote d'AMP dans la région Baja-Béring. Par la suite, du 24 au 26 mars 2004 à San Francisco, ils ont dressé un plan d'action pour chaque projet afin de l'appliquer à compter de cette année.

¹ Régions prioritaires pour la conservation de la biodiversité : 1. Toundra et archipel Arctique; 2. Toundra côtière de l'Arctique, versant Nord; 3. De la mer de Béring à la Baja California, systèmes côtier et marin du golfe de Californie; 4. Axe Yukon–Yellowstone–Sierra Madre; 5. Corridor des prairies et du désert du Chihuahua; 6. Forêts septentrionales et bouclier de conifères; 7. Région des Grands Lacs et des basses-terres du Saint-Laurent; 8. Systèmes côtier et marin du Grand Golfe du Maine (de Terre-Neuve à la Nouvelle-Angleterre); 9. Baie de Chesapeake; 10. Appalaches méridionales; 11. Axe Río Bravo–Laguna Madre; 12. Zone néovolcanique transversale; 13. Systèmes côtier et marin du récif Maya et de la Floride méridionale; 14. Forêts tropicales sèches et forêts tropicales humides de la Selva Maya.

Réseau d'écosystèmes de prairies

En collaboration avec *The Nature Conservancy*, la CCE a constitué un groupe consultatif trinational afin qu'il dresse un cadre de référence pour la conservation des prairies en convenant de lignes directrices pour guider les travaux concertés. En outre, en collaboration avec les responsables de son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, la Commission a réalisé une étude afin de déterminer si le marché du bœuf ou du bison d'embouche écocertifié offre suffisamment de débouchés pour en tenir compte dans ce cadre de référence, car les prairies représentent les écosystèmes terrestres les plus menacés en Amérique du Nord.

Soutien aux décideurs

Les activités énumérées ci-dessus, notamment l'évaluation des enjeux et des besoins réalisée, par l'entremise de la CCE, en vertu du cadre de référence pour la conservation des prairies (que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=1246>) ont servi de fondement aux représentants des organismes des trois pays chargés des espèces sauvages et des parcs pour élaborer, au cours de leur réunion du 20 mai à Calgary, un programme concerté de conservation des prairies.

Promouvoir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord et d'autres espèces choisies par les Parties

Espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Au début de 2004, au cours d'une réunion qu'ils ont tenue à Ensenada les 21 et 22 janvier 2004, les principaux intervenants des trois pays ont dressé le cadre de référence de plans d'action nord-américains de conservation, ainsi que des critères de sélection des espèces. Par la suite, des spécialistes nord-américains des espèces marines, qui se sont réunis à San Francisco du 24 au 26 mars 2004, ont élaboré un tel plan d'action pour chacune des trois premières espèces désignées : la tortue luth, le rorqual à bosse et le puffin à pieds roses. Ces documents font présentement l'objet d'un vaste examen par des pairs. En outre, un répertoire des espèces en est aux derniers stades de sa révision et de sa traduction, et les cartes illustrant la répartition des espèces qui suscitent des préoccupations communes sont reliées à celles des écorégions marines et terrestres.

Évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux

Le deuxième de quatre ateliers a permis d'évaluer la situation des oiseaux du centre du Mexique en matière de conservation. L'évaluation concernant tous les oiseaux de ce pays se terminera en 2004, et ses conclusions seront mises en correspondance avec celles du Canada et des États-Unis. Il s'agira de la première évaluation de la situation de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord en matière de conservation. La CCE apporte un soutien de base à cette activité, avec divers partenaires, dont l'ICOAN au Mexique, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), la *Dirección General de Vida Silvestre* (Direction générale des espèces sauvages), le *Cornell Laboratory of Ornithology*, le *Rocky Mountain Bird Observatory*, Partenaires d'envol et Conservation International. Il s'agit d'une assise indispensable pour mettre sur pied une activité de surveillance des oiseaux à l'échelle continentale, notamment pour que la CCE puisse établir son rapport sur l'état de l'environnement que lui prescrit l'ANACDE.

Surveillance des oiseaux

Afin de renforcer les moyens de surveillance des oiseaux en Amérique du Nord, la CCE a inventorié les activités de surveillance des oiseaux dans les trois pays de concert avec l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis) et les responsables de l'ICOAN. Les données recueillies

permettront de mettre sur pied la première activité nationale intersectorielle de surveillance des oiseaux au Mexique. De plus, un rapport sur l'état des connaissances au Mexique concernant les effets des substances toxiques sur les oiseaux ont permis d'établir des relations entre la présence de pesticides, de POP et de métaux lourds dans l'environnement avec le déclin de certaines populations d'oiseaux et la dégradation de leurs habitats dans ce pays. Les conclusions de ce rapport, établi en étroite collaboration avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif aux polluants et à la santé, ont fait l'objet d'un exposé au cours de la réunion tenue le 17 mai 2004, à Calgary, par le Comité trilatéral de gestion et de conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, et ce, dans le but de cerner les besoins et de trouver des solutions dans le cadre de la collaboration entre les trois pays.

Importance des régions du Pacifique et des prairies pour les oiseaux

Dans le but de soutenir le projet de réseau nord-américain d'AMP, la CCE et l'organisme Études d'oiseaux Canada (EOC) ont mené une étude afin de relever, le long de la côte nord-américaine du Pacifique, les zones essentielles pour la reproduction, l'hivernage et la migration des oiseaux et celles utilisées toute l'année. Cette étude en cours d'examen sera affichée sur le site Web d'EOC et reliée à celui de la CCE. Elle fait suite à une étude similaire, financée par la CCE, sur l'importance des prairies pour l'avifaune, et dont la CCE se sert actuellement pour élaborer des projets concernant les prairies. On peut consulter cette étude (en anglais seulement) à l'adresse suivante : <<http://www.bsc-eoc.org/grassbirdsrap.html>>.

Faciliter le partage de données et d'information en Amérique du Nord, ainsi que promouvoir une surveillance et une évaluation intégrées de manière à mieux comprendre l'état de la biodiversité du continent

Pour apporter un soutien direct à ses projets concernant les AMP et les prairies, axés plus précisément sur certaines espèces et aires de conservation prioritaires, la CCE a constitué une base de données consultable et interfonctionnelle. Elle permet de rechercher des données correspondantes sur les écorégions marines, des organisations et des espèces, y compris des cartes de répartition de ces espèces, des aires de conservation prioritaires, des zones importantes pour la conservation des oiseaux, des pays, des provinces et États, des grandes villes. Cette base de données peut être étoffée et comprend des données qui seront reliées à l'outil d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, le *Who's Who Directory*, qui servira à soutenir la mise en place du réseau nord-américain d'AMP.

Le partenariat créé pour la surveillance de la buse rouilleuse, l'une des espèces qui suscite des préoccupations communes, compte maintenant quinze organismes. On peut consulter l'information recueillie (en anglais seulement) dans le cadre de cette surveillance sur le site Web suivant : <<http://www.ferruginoushawk.org/>>. En raison de la relation étroite de cette espèce avec les prairies, les résultats de ce projet à moyen terme guideront le relevé d'aires de conservation prioritaires. En outre, la buse rouilleuse étant considérée comme une espèce témoin de la salubrité de l'écosystème des prairies, les résultats du projet contribueront à l'établissement du rapport de la CCE sur l'état de l'environnement. Depuis 2003, on a capturé et bagué 16 buses rouilleuses (8 au Mexique, 4 au Canada et 4 aux États-Unis) et elles font l'objet d'une télésurveillance. La carte que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.ferruginoushawk.org/research/flash_map_all.html> permet au public de connaître les endroits où l'on a repéré des buses. Le relevé de leurs zones d'hivernage et de reproduction sur toute leur aire de répartition limitée aux prairies du Canada, du Mexique et des États-Unis permet, au même titre que d'autres activités, de coordonner les efforts concertés de rétablissement et de conservation de cette espèce et de l'écosystème où elle vit.

Faciliter la communication, le réseautage, la détermination et le partage des pratiques exemplaires, des priorités et des possibilités dans les domaines de l'éducation et de la formation

Compte tenu de l'importance que revêt le partage des résultats des travaux en cours avec les citoyens de l'Amérique du Nord, les quatre activités d'information et d'éducation suivantes ont été mises sur pied :

- Après son inauguration par le Conseil à Washington (juin 2003), la CCE a présenté son exposition itinérante intitulée *Janos et les prairies de l'Amérique du Nord* au musée du désert de Chihuahua en septembre 2003, et à Mexico en janvier 2004; elle prévoit aussi la présenter à Calgary, au Canada, durant l'été 2004.
- Les journaux ont publié des reportages sur les trois premières espèces qui feront l'objet d'une attention particulière de la part des trois pays.
- Un site Web mis sur pied avec la collaboration de divers partenaires, à l'adresse <<http://www.ferruginoushawk.org/>>, permettra de faire connaître à un plus large public les activités de surveillance de la buse rouilleuse.
- Afin d'apporter leur appui aux projets de réseau nord-américain d'AMP et de plans d'action nord-américains de conservation des espèces marines, plus de 700 scientifiques du milieu marin travaillent de façon concertée dans le cadre du réseau *Marinet*, que la CCE a mis sur pied pour leur offrir une plateforme de travail.

Promouvoir une intervention commune en vue de contrer les menaces pour les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord

Analyse des menaces dont sont l'objet les espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation

La CCE est en train d'établir un rapport sur les menaces auxquelles sont confrontées les seize espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Un rapport antérieur de la CCE à ce sujet a permis d'établir les trois premiers plans d'action nord-américains de conservation de ces espèces, et il comprend des recommandations pour une collaboration trilatérale visant, notamment, à relever les effets que pourraient avoir les contaminants (pesticides, POP et métaux lourds) sur les populations d'oiseaux.

Espèces aquatiques envahissantes

La CCE est en train d'analyser les répercussions éventuelles, sur les plans écologique et économique, des algues envahissantes dans la région Baja-Béring. Afin de donner suite à l'engagement qu'a pris la CCE de faire participer le public à ses activités, les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité et le CCPM ont tenu une table ronde sur les espèces envahissantes à San Diego, en décembre 2003, afin d'inventorier les pratiques exemplaires dans les domaines de la législation, des politiques et de la gestion visant à prévenir et à contrôler la pénétration des espèces exotiques envahissantes dans toute l'Amérique du Nord. À la suite de cette table ronde, le CCPM a formulé un avis au Conseil, le 9 janvier 2004, comprenant les recommandations suivantes : 1) prescrire à la CCE d'accorder un très haut degré de priorité à cette question urgente et de promouvoir la prise de mesures à son égard; 2) demander au Secrétariat d'axer les mesures trilatérales sur la mise au point d'outils qui permettront d'évaluer les niveaux de risques acceptables et l'incertitude scientifique, de même qu'élaborer des politiques qui appuieront et favoriseront une meilleure compréhension, de la part des groupes d'intérêt nord-américains, du « coût de l'inaction »; 3) faire valoir l'importance d'harmoniser les inventaires et les bases de données établis aux échelons national, régional et local en Amérique du Nord.

Se fondant sur le catalogue relatif aux espèces exotiques envahissantes (I3N)², la CCE a établi un répertoire des projets, des organismes et des spécialistes qui se consacrent aux espèces aquatiques envahissantes au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce répertoire en ligne, qui constitue l'une des deux mesures prioritaires applicables immédiatement, est destiné à soutenir la prise de décisions, la planification et la gestion, tel que le prescrit le *Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*. Cet outil électronique offre des renseignements à jour et précis, et il facilitera la communication, le réseautage, ainsi que le choix et le partage des pratiques exemplaires. Pour le moment, on peut consulter ce répertoire à l'adresse <<http://63.246.6.17>>, mais il sera mis sous peu à la disposition du public sur le site Web de la CCE.

Objectif B : *Les politiques environnementales, économiques et commerciales se renforcent mutuellement en Amérique du Nord.*

Promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Amérique du Nord

Le Secrétariat a tenu compte des observations des Parties dans la deuxième version du document intitulé *Les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord — Quelles options s'offrent à nous?* Ce document a été publié dans les trois langues officielles de l'ALÉNA.

La CCE a soumis à l'approbation des Parties le compte rendu de discussion de la réunion technique sur les méthodes d'évaluation des avantages environnementaux associés à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique, tenue en juillet 2003 sous l'égide de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis. Elle a également continué de travailler en collaboration avec le groupe technique nord-américain afin d'évaluer ces avantages. Par ailleurs, le *World Resources Institute* (Institut des ressources mondiales) a invité la CCE à participer à un débat sur la diffusion de la valeur de l'environnement, plus précisément la commercialisation des certificats d'énergie renouvelable, qui s'est tenu à New York, les 22 et 23 janvier 2004.

La CCE a établi une base de données interactive qui offre une carte des sources de production d'énergies renouvelables déjà en exploitation ou planifiées dans chaque État et province.

La CCE a exposé les travaux qu'elle réalise relativement aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, de même qu'aux mécanismes de financement et à l'environnement au cours de la conférence tenue au mois de juillet 2003 à Houston, au Texas, qui avait pour thème la responsabilité sociale des entreprises du secteur de l'énergie, ainsi qu'au cours de la réunion sur le commerce transfrontière d'énergie tenue à Austin, au Texas, les 23 et 24 octobre 2003.

La CCE a organisé un atelier d'intervenants canadiens, le 1^{er} octobre 2003, à Toronto, qui portait sur la création de la *North American Association of Issuing Bodies* (Association nord-américaine d'organismes certificateurs), ainsi qu'une conférence les 1^{er} et 2 avril 2004, à Monterrey, intitulée *Vers une sécurité énergétique nord-américaine*.

La *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) a invité la CCE à participer au sommet sur la sécurité énergétique qui s'est déroulé à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, du 14 au 16 avril 2004.

² Le catalogue I3N, qui a été établi sous l'égide de l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité), est censé soutenir l'établissement d'un inventaire de données et d'informations sur les espèces envahissantes. Voir le site Web <<http://www.iabin-us.org/>>.

Favoriser la compréhension des systèmes d'étiquetage écologique

La CCE a ébauché un rapport faisant état d'écoétiquettes, de listes et d'autres moyens dont dispose le Mexique pour donner suite aux politiques favorisant les achats écologiques, ainsi que des rapports sur les meilleurs exemples de politiques analogues qui permettront au Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN) de formuler des recommandations aux Parties. La CCE a aussi publié le document de référence comparant les incidences économiques et environnementales des différents types de produits et de services qui font présentement l'objet de négociations sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.

Encourager la divulgation de l'information environnementale pertinente

À la suite de travaux réalisés en collaboration avec le Groupe d'étude nord-américain sur les initiatives financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CCE a participé à la réunion que ce groupe a tenue le 25 septembre 2003, à New York. La CCE et le PNUE y ont convenu d'officialiser leurs relations dans le cadre de ces travaux en signant un protocole d'entente.

En collaboration avec Environnement Canada, la CCE a commandé la rédaction de trois documents qui portent, respectivement, sur la mise en évidence des arguments qui militent en faveur de la divulgation d'informations environnementales dans les états financiers, sur le point de vue des analystes financiers et leur utilisation de ces informations, sur les meilleures méthodes qu'applique le secteur minier pour les divulguer.

La CCE a publié un rapport, établi en collaboration avec Environnement Canada, qui s'intitule *Linking Environmental Performance to Business Value: a North American Perspective*. Elle a également signé un protocole d'entente avec Environnement Canada, qui régit le réseau nord-américain de spécialistes financiers, et un autre avec le Groupe d'étude nord-américain sur les initiatives financières du PNUE. Le protocole signé avec Environnement Canada a donné lieu à l'ébauche d'un rapport sur la divulgation de l'information environnementale dans le secteur minier.

Favoriser les achats écologiques en Amérique du Nord

Le groupe chargé du PAEAN a tenu sa deuxième réunion annuelle à Montréal, le 19 septembre 2003, dont le compte rendu est traduit et affiché sur le site Web de la CCE. Se fondant sur les principes énoncés dans la déclaration ministérielle de juin 2003, le groupe a établi trois objectifs sur lesquels les Parties pourraient se fonder pour maximiser l'incidence de leurs activités sur l'environnement en recourant à des mécanismes existants.

Promouvoir un commerce accru des produits et services écologiques (bilan des travaux entrepris en 2003)

La CCE a publié un dépliant, intitulé *L'écologisation du commerce en Amérique du Nord*, faisant état de ses travaux sur le commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, qu'elle a fait parvenir aux intervenants et dont la conception lui a valu un prix.

Elle a également présenté, en octobre à San Francisco, les conclusions de ses travaux au *Green Industry Network* (Réseau pour une industrie verte), ainsi qu'au cours de deux réunions de spécialistes sur l'achat de biens et services écologiques, qu'elle a financées et qui se sont tenues dans le cadre du Symposium sur le commerce durable à Cancún.

La CCE a aussi publié une étude sur le commerce des produits et services écologiques dans les pays nord-américains et le reste du monde, et elle a ébauché un rapport sur les avantages économiques et environnementaux de divers types de ces produits et services, notamment au Mexique.

La CCE a tenu une réunion à Cancún, le 8 septembre, ayant pour thème « Le palmier *Chamaedorea* sur le marché floral : Atelier sur la promotion de l'équité sociale et de la viabilité de l'environnement grâce à des alliances stratégiques entre les producteurs et les congrégations chrétiennes ». Les participants à cette réunion comprenaient des producteurs, des représentants d'organismes de certification et des exportateurs de feuilles de palmier ainsi que des représentants d'organisations confessionnelles. Ils ont décidé qu'il serait judicieux de mettre sur pied un projet pilote dans le cadre duquel ces organisations confessionnelles achèteront des feuilles de palmier aux producteurs. La CCE a publié le compte rendu de cet atelier et le projet pilote a débuté.

La CCE et le *Fomento Ecológico Banamex* ont tenu une réunion le 4 août, à Oaxaca, afin de déterminer l'intérêt que le secteur privé, les producteurs et les organismes de certification portent à un fonds pilote qui financera la gestion durable de la biodiversité dans les régions productrices de café. Les participants ont jugé nécessaire de créer ce fonds, et des groupes de citoyens œuvrant dans le domaine du café, le secteur privé et le *Fomento Ecológico Banamex* élaborent conjointement des critères qui régiront le financement qu'accordera ce fonds. Au cours d'une réunion de suivi, le *Consejo Mexicano del Café Sustentable* (Conseil mexicain sur le café cultivé de façon durable) a engagé un directeur exécutif dont le mandat consistera à s'assurer que le fonds accorde du financement en appliquant les principes de transparence, de participation et de consultation des intéressés.

L'étude sur le marché nord-américain du bœuf et du bison d'embouche est en cours d'examen. Elle fait état des liens entre ces animaux et la biodiversité des prairies et évalue la détermination du public à acheter ce type de viande. Si l'on constatait une volonté de payer de la part des consommateurs, la CCE pourrait élaborer un programme analogue à celui visant le café d'ombre, et le marché de ces animaux d'embouche pourrait constituer un moyen de protéger les prairies.

Objectif C : Les Parties et les intervenants collaborent à la prévention, à l'atténuation ou à l'élimination des effets néfastes de certaines formes de pollution sur la santé des humains et la salubrité des écosystèmes en Amérique du Nord

Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action à l'échelle nord-américaine en vue de protéger la santé humaine et l'environnement

Gestion rationnelle des produits chimiques

Dans le cadre de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE, et par souci d'utiliser à bon escient ses ressources limitées, la CCE a affiché sur son site Web un document suggérant des orientations pour le programme de GRPC afin de le soumettre à l'examen du public. Elle a tenu compte des observations et des recommandations formulées et a ensuite soumis ce document à l'attention du Conseil.

Le programme de GRPC continue de favoriser l'établissement de liens avec d'autres activités interdisciplinaires de la CCE et des Parties. Le président du Groupe consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement a participé à une réunion publique sur le lindane, en Alaska. Pour sa part, le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale apporte sa contribution à des activités concernant les expéditions et le commerce transfrontières de pesticides illicites comme le lindane et le chlordane. Un rapport établi dans le cadre de l'ICOAN a donné lieu à une collaboration avec les responsables du programme de GRPC chargés des activités sur les substances toxiques.

Le programme de GRPC constitue une tribune particulièrement intéressante pour le public et d'autres intéressés en Amérique du Nord, du fait que ses activités portent sur des substances dont la toxicité est reconnue et donnent lieu à un débat public ouvert, transparent et participatif. Les responsables du programme ont également réussi à susciter une participation accrue de représentants des peuples autochtones et de spécialistes de la santé des enfants.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 95-05, le programme de GRPC favorise l'établissement, la mise en œuvre et la surveillance du rendement de huit PARNA ou d'autres plans d'action afin de respecter les priorités relatives aux substances toxiques.

Le PARNA relatif au chlordane est établi. Il a eu pour résultat l'élimination de l'utilisation de cette substance et l'annulation de son homologation comme pesticide. Le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementales et le Groupe de travail sur la GRPC collaboreront à l'évaluation de rapports sur les importations illicites. Le Groupe chargé du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales étudiera la possibilité de réaliser des activités de surveillance ainsi que l'établissement de critères de vérification de la conformité aux mesures énoncées dans ce PARNA.

Le PARNA relatif aux BPC a donné lieu à l'application des mesures qu'il énonce, et la cessation des activités de son groupe de mise en œuvre a été quelque peu retardée. Elle est maintenant prévue à l'automne de 2004 afin que ce groupe puisse examiner, en compagnie du Groupe de travail sur la GRPC, le rapport final sur l'achèvement de la mise en œuvre de ce PARNA.

La mise en œuvre du PARNA relatif au mercure est en cours et donne lieu à l'application des quelque 85 mesures que le Conseil a approuvées en 2000. Avec l'installation de deux stations pilotes de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique, le réseau de ces stations s'étend maintenant aux trois pays. Les nouvelles données recueillies ont permis de faire progresser notablement les activités nord-américaines de modélisation des émissions atmosphériques de mercure. Le gestionnaire du programme de GRPC a établi des liens avec les responsables du Programme mondial sur le mercure du PNUE, qui l'ont invité à assister à un atelier de sensibilisation subrégional en Asie du Sud-Est, une région qui représente une importante source d'émission de mercure vers l'Amérique du Nord.

L'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales est maintenant terminé. Ce plan visera à ce que tous les autres PARNA approuvés tiennent compte des principes scientifiques de surveillance et d'évaluation qu'il énonce. Le Groupe de mise en œuvre de ce plan a pour mandat de vérifier la conformité à ces principes et de formuler des avis aux autres groupes chargés de la réalisation d'activités prévues par les PARNA afin de veiller à ce que les méthodes de collecte de données et d'établissement de rapports soient uniformes et donnent lieu à un contrôle de la fiabilité des données. Pour le moment, le Groupe guide la réalisation d'une étude de biosurveillance du sang humain au Mexique, cofinancée par la Banque mondiale, dont les conclusions seront enregistrées dans la base de données nord-américaine sur les concentrations de polluants dans le sang humain.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène a révisé la phase I du plan à la lumière des observations exprimées au cours d'une période de consultation publique de six semaines. Cette phase vise à recueillir des données et à renforcer les capacités avant l'élaboration de la deuxième phase, laquelle sera axée sur l'avancement d'activités relatives à la réduction des risques. Les travaux de la phase II débiteront au cours de l'année, parallèlement à la mise en œuvre de la phase I, et se terminera en 2007. Elle comprend les activités suivantes : l'établissement d'un inventaire des sources de dioxines au Mexique; l'achèvement d'un modèle d'étude pour un réseau de surveillance des dioxines dans l'air ambiant au Mexique, qui correspondra aux activités menées dans ce domaine au Canada et aux États-Unis; la mise sur pied, par le Canada et le Mexique, d'un projet de

formation relatif à l'analyse des dioxines. Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales coordonne actuellement un projet visant à surveiller les concentrations de dioxine dans le sérum sanguin au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En outre, la CCE a soutenu un projet pilote au Mexique qui a permis de relever les tendances historiques des polluants présents dans des carottes de sédiments lacustres, et ce projet sera prolongé afin de prélever des composés apparentés aux dioxines; ces travaux s'effectueront avec le soutien des États-Unis en matière de chimie analytique.

L'établissement du PARNA relatif au lindane est en cours, et le groupe connexe a mené deux consultations publiques (Mexique et Alaska). Des discussions préliminaires révèlent que des résidus de la fabrication de lindane à l'extérieur de l'Amérique du Nord peuvent se retrouver dans l'environnement nord-américain. Le Groupe d'étude a également jugé nécessaire d'effectuer un enregistrement plus systématique des expéditions de pesticides entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Ce groupe a été renforcé par l'ajout de représentants autochtones des trois pays ainsi que de spécialistes de l'hygiène du milieu des enfants. La version finale de ce PARNA est censée être prête en juin 2005.

Le Groupe de sélection des substances a rédigé un document de décision concernant le plomb dans lequel il formule des recommandations à l'intention du Conseil, notamment la prise de mesures ciblées dans les programmes de la CCE en réponse aux préoccupations trinationales au sujet de cette substance. Ce groupe n'a pas recommandé d'établir un PARNA exhaustif relatif au plomb, car les Parties ont déjà pris de nombreuses mesures à son égard, dans le cadre de programmes nationaux ou multinationaux de réduction de la pollution.

Les activités menées dans le cadre du Programme régional de démonstration et d'application de solutions de rechange durables à l'emploi du DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale sont cofinancées par la CCE, le FEM, l'OPS (qui joue le rôle d'organisme d'exécution) et le PNUE (qui constitue l'organisme de mise en œuvre). Ce programme dispose d'un budget total de 13,9 millions de dollars américains, et la contribution du FEM, à hauteur de 7,5 millions de dollars américains, est administrée par l'OPS. La CCE a participé à la deuxième réunion du comité directeur du programme, le 25 novembre 2003, au siège de l'OPS à Washington, D.C. Ce comité prévoyait de tenir une réunion avec le comité technique du projet, du 24 au 28 mai 2004 à Oaxaca, au Mexique, afin de débiter les activités prévues dans les huit pays participants.

Des données préliminaires révèlent les bienfaits, depuis 2000, de l'abolition de l'utilisation du DDT pour lutter contre le paludisme. Les concentrations de DDT dans le sang des enfants qui vivent dans les zones d'Oaxaca et de Chiapas, où sévit le paludisme, ont en effet diminué de 55 % depuis 2000. Des études visant à relever les répercussions du DDT sur les espèces sauvages et l'environnement ont montré que l'on connaissait encore très peu le processus d'accumulation et d'amplification de cette substance à différents niveaux trophiques des milieux côtiers (notamment chez les crabes, les poissons et les oiseaux), ainsi que le processus d'accumulation dans le sol et les sédiments.

Au cours de sa réunion du mois de février dernier, au Mexique, le Groupe de travail sur la GRPC a pris connaissance de certaines conclusions du rapport d'étape sur la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT. Étant donné que d'autres activités dans ce domaine seront réalisées dans le cadre du projet du FEM, les travaux accomplis par le groupe de mise en œuvre de ce PARNA et l'expérience qu'il a acquise devraient être utiles au FEM dans l'exécution de ce projet.

Une réunion est prévue avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé afin de partager l'expérience acquise dans le cadre du projet du FEM. Cet échange permettra de faire connaître les enseignements tirés au Mexique en ce qui a trait à l'élimination du DDT.

Systèmes de gestion de l'environnement

En juin 2003, le Secrétariat a soumis à l'attention des Parties les grandes lignes d'un examen des meilleures méthodes d'application des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) dans les petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, en janvier et en mai 2004, le Secrétariat a animé des discussions sur le projet de la CCE relatif aux SGE avec des gestionnaires de la salubrité et de la sécurité de l'environnement.

Stratégie concernant la qualité de l'air

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air s'est réuni avec le CCPM le 10 mars 2004, à Oaxaca, afin d'examiner le cadre stratégique ébauché par ce groupe. La période d'examen public de cette ébauche s'est terminée le 12 avril 2004 et la CCE a affiché sur son site Web les huit observations que cette ébauche a suscitées. Le Groupe de travail est en train de parachever ce cadre en prévision de la session ordinaire du Conseil de juin 2004.

La santé des enfants et l'environnement

Comme le prescrit la résolution du Conseil n° 00-10, la CCE a entrepris l'examen biennal du *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*. Cet examen porte notamment sur les objectifs quinquennaux du projet et sur les possibilités de lui apporter des améliorations. Voir le But 1 pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

Encourager la prise de mesures opportunes par le secteur privé en matière de protection et de conservation de l'environnement

Jusqu'en avril 2004, le *Fondo para proyectos de prevención de la contaminación* (Fiprev, Fonds pour les projets de prévention de la pollution) avait accordé 71 prêts totalisant environ 1 821 000 \$US. On estime que les prêts du Fiprev sont bénéfiques à l'environnement puisqu'ils permettent aux établissements participants de ne pas rejeter dans l'environnement près de 2 800 tonnes de substances chimiques par année, soit 7 450 tonnes au total depuis la mise en place du premier projet. Ces établissements économisent environ 155 700 mètres cubes d'eau chaque année, soit 409 000 mètres cubes depuis la mise sur pied du programme de financement. Ces mesures ont aussi permis aux établissements participants d'économiser collectivement environ 1 393 000 \$US par année, soit plus de 2 960 000 \$US jusqu'à présent. Même si la CCE ne verse plus de contribution au Fiprev, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts technologiques dans les petites et moyennes entreprises) a demandé au Bureau de liaison de la CCE du Mexique de continuer à faire partie du comité de gestion et du comité technique du Fiprev.

Le 20 avril 2004, le Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution s'est réuni avec des représentants de l'industrie électronique et d'ONG et des fonctionnaires fédéraux des trois pays afin de discuter d'un document sur le défi que représente la réduction des substances toxiques dans la fabrication du matériel électronique, document qui avait été distribué aux participants avant la réunion. Celle-ci avait également pour but d'étudier des possibilités de partenariat, d'examiner plus avant ce défi et de déterminer les prochaines étapes des travaux. Les participants ont convenu d'entreprendre un projet en se concentrant sur des questions liées au secteur amont de l'industrie et non au secteur aval ou au recyclage; les entreprises qui ne vendent pas leurs produits à l'extérieur de l'Amérique du Nord et les chaînes d'approvisionnement; les avantages que peuvent tirer les sociétés participantes; les moyens de relever le défi, notamment le fait que les sociétés fassent des autodéclarations. Les représentants de l'industrie de l'électronique ont également convenu de désigner un délégué pour collaborer avec le Partenariat dans le cadre de ce projet.

Le Partenariat a fini de rédiger un document, intitulé *Moving Forward with Pollution Prevention in North America: A Progress Update*, et il est en train de consulter les Parties afin de déterminer les démarches nécessaires pour pouvoir publier ce document. Celui-ci constitue une mise à jour du rapport *État de la prévention de la pollution en Amérique du Nord* que la CCE a publié en 1996.

But 4 : *Veiller à ce que toutes les activités de la CCE constituent une tribune permettant le dialogue avec le public et la participation des citoyens en ce qui concerne les enjeux environnementaux en Amérique du Nord.*

Objectif A : *Le public nord-américain et les Parties à l'ANACDE considèrent le processus relatif aux communications des citoyens comme un mécanisme utile et précieux d'amélioration de l'observation et de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord.*

Depuis le mois de juin 2003, le Secrétariat a reçu trois nouvelles communications de citoyens, publié trois décisions en vertu des paragraphes 14(1) et 14(2) de l'ANACDE, recommandé la constitution de trois dossiers factuels, entrepris la constitution de deux nouveaux dossiers factuels conformément aux instructions du Conseil et publié quatre dossiers. Avec la publication de six dossiers factuels en 2003, ce qui porte à neuf le nombre de dossiers constitués au cours des dix premières années d'application de l'ANACDE, et le nombre de nouvelles communications, la charge de travail du Secrétariat s'est avérée passablement lourde en 2003. Le Secrétariat et le Conseil continuent néanmoins de faire des progrès quant au délai de traitement des communications. En 2003, à l'invitation d'universités, d'associations d'avocats et d'autres entités des trois pays, le Secrétariat a exposé à plusieurs reprises le processus relatif aux communications. Il a également rencontré ses conseillers juridiques spéciaux dans le cadre de la session ordinaire du Conseil de 2003 ainsi qu'en janvier 2004. Des représentants de l'Unité des communications sur les questions d'application ont participé à une réunion du CCPM, en octobre 2003, sur la portée des dossiers factuels et l'examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09, et y ont indiqué clairement que leur présence ne visait pas à défendre quelque position que ce soit devant les membres du CCPM, mais de les renseigner au sujet du processus sur lequel portent leurs examens. Ces activités ont permis de mieux faire connaître le processus relatif aux communications; de continuer à respecter l'engagement d'accélérer ce processus; de veiller à ce qu'il soit rigoureux et objectif; de mettre à la disposition des auteurs de communication, des gouvernements et des autres intéressés l'information qui leur est utile au cours de la constitution des dossiers factuels et du traitement des communications. Le bilan ci-dessous expose en détail l'état d'avancement des communications.

Rapport d'étape sur les communications des citoyens

Conformément à la résolution du Conseil n° 04-03, le Secrétariat a entrepris la constitution du dossier factuel **Exploitation forestière en Ontario/SEM-02-001**. Il est également en train d'en constituer trois autres, et il attend la décision du Conseil quant à la justification de constituer un dossier factuel concernant la communication **Technoparc de Montréal/SEM-03-005**.

État d'avancement des onze communications en cours d'examen en date du 20 mai 2004

Attente des observations du Conseil concernant un dossier factuel provisoire :

Molymex II/SEM-00-005 (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les impacts environnementaux d'une usine de traitement du molybdène). Le 17 mai 2004, le Secrétariat a soumis un dossier factuel provisoire au Conseil, et toute Partie a 45 jours pour présenter des observations sur l'exactitude des faits qu'il contient.

Dossiers factuels en cours de constitution

Le Secrétariat est en train de constituer les dossiers factuels suivants, conformément aux instructions du Conseil :

Tarahumara/SEM-00-006 (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones).

Pâtes et papiers/SEM-02-003 [application par le Canada du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et des dispositions du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* en rapport avec dix usines de pâtes et papiers de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve).

Exploitation forestière en Ontario/SEM-02-001 [application par le Canada du paragraphe 6(a) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en rapport avec l'industrie forestière en Ontario].

Attente d'une résolution du Conseil quant à la constitution des dossiers factuels suivants :

Technoparc de Montréal/SEM-03-005 (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* à l'encontre de la Ville de Montréal en rapport avec des rejets de polluants toxiques dans le fleuve Saint-Laurent en provenance du site du Technoparc). Le 19 avril 2004, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication justifie la constitution d'un dossier factuel. À l'issue d'un vote des deux tiers, le Conseil peut donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.

Projet El Boludo/SEM-02-004 (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le projet minier El Boludo). Le 17 mai 2004, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication justifie la constitution d'un dossier factuel. À l'issue d'un vote des deux tiers, le Conseil peut donner instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel.

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels aux termes du paragraphe 15(1) :

Ontario Power Generation/SEM-03-001 (application par le Canada de sa législation de l'environnement en rapport avec les centrales au charbon de l'Ontario Power Generation).

ALCA-Iztapalapa II/SEM-03-004 [application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec une plainte de citoyens déposée auprès du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement)].

Cytrar III/SEM-03-006 (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec un site d'enfouissement de déchets dangereux appartenant à Cytrar, S.A. de C.V., à Sonora).

Lac de Chapala II/SEM-03-003 (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacífico).

Attente d'une communication révisée, satisfaisant aux critères du paragraphe 14(1) :

Déchets dangereux à Arteaga/SEM-04-001 [application par le Mexique de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) et de son règlement d'application sur les déchets dangereux en

rapport avec trois entreprises installées à Arteaga]. Le 20 avril 2004, le Secrétariat a rejeté de nouveau la communication, soumise une deuxième fois le 16 mars. La raison pour laquelle le Secrétariat juge la communication révisée irrecevable étant différente de celle qui l'avait conduit à rejeter la première version, le Secrétariat a octroyé un nouveau délai de 30 jours aux auteurs pour qu'ils présentent une communication conforme aux critères énoncés au paragraphe 14(1) de l'ANACDE.

Historique des communications

L'examen des trente-deux communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées.

Treize communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

Chouette tachetée/SEM-95-001
Logging Rider/SEM-95-002
Aage Tottrup/SEM-96-002
CEDF/SEM-97-004
Biodiversité/SEM-97-005
Guadalajara/SEM-98-001
Ortiz Martínez/SEM-98-002
Molymex I/SEM-00-001
Jamaica Bay/SEM-00-003
AAA Packaging/SEM-01-002
Dermet/SEM-01-003
Alca-Iztapalapa/SEM-02-005
Home Port Xcaret/SEM-03-002

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

Methanex/SEM-99-001
Neste Canada/SEM- 00-002

L'examen de cinq communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

Oldman River I/SEM-96-003
Lac de Chapala/SEM-97-007
Cytrar/SEM-98-005
Grands Lacs/SEM-98-003
Aéroport de la ville de Mexico/SEM-02-002

Une communication a été retirée par ses auteurs :

Fort Huachuca/SEM-96-004

Neuf dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

Cozumel/SEM-96-001
BC Hydro/SEM-97-001
Metales y Derivados/SEM-98-007
Oiseaux migrateurs/SEM-99-002

Aquanova/SEM-98-006
Oldman River II/SEM-97-006
BC Mining/SEM-98-004
BC Logging/SEM-00-004
Río Magdalena/SEM-97-002

Le Conseil a rejeté deux communications aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elles justifiaient la constitution d'un dossier factuel :

Fermes porcines du Québec/SEM-97-003
Cytrar II/SEM-01-001

La CCE informe le public nord-américain sur ses travaux et assure la participation du public à ses programmes et activités

L'information et les analyses que diffuse le Secrétariat offrent aux citoyens et aux secteurs public et privé des moyens de relever les défis environnementaux, qu'il s'agisse de gérer les substances chimiques dangereuses, de conserver la biodiversité ou de soutenir l'élaboration concertée de politiques environnementales.

À cette fin, une communication efficace avec les publics cibles fait partie intégrante de la mission de la CCE. Le Secrétariat a recours à diverses techniques de communication pour leur faire connaître ses documents d'information et les renseigner sur l'ensemble des travaux de la Commission.

Plusieurs exemples illustrant ce processus d'information ont marqué les onze derniers mois.

Publications et diffusion

La production, la promotion et la diffusion des rapports et des publications de la CCE ne cessent d'augmenter. Afin de maîtriser les coûts et de toucher un plus vaste public, la Commission a accru le nombre de publications qu'elle diffuse sur son site Web. Depuis le début de juin 2003, le Secrétariat a publié 268 documents sur le site, pour un total de 804 dans les trois langues. Sur ce nombre, 19 constituaient des publications d'envergure ou des documents d'information, notamment le volume 16 de la série *Le droit et les politiques de l'environnement en Amérique du Nord*, une étude comparative des normes régissant l'élevage intensif de bétail au Canada, au Mexique et aux États-Unis, quatre dossiers factuels et les n^{os} 10 à 13 de *Trio*. Les principales publications ont été tirées à 54 550 exemplaires dont la majorité a été distribuée aux abonnés de listes d'envoi ou aux participants à des conférences et ateliers. On peut consulter ou télécharger ces documents sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.ccc.org>>.

Le nombre de consultations du site Web de la CCE ne cesse d'augmenter. Entre les mois de juin 2003 et d'avril 2004, on estime que le nombre de ces consultations est passé de 109 945 à 137 315. Cette augmentation est encore plus importante lorsqu'on compare ce dernier chiffre aux 90 342 consultations enregistrées en juin 2002. En plus de consulter davantage le site, un nombre croissant de personnes s'inscrivent sur les listes générales d'envoi par courriel.

La section des communications s'est en outre efforcée d'améliorer la visibilité de la CCE sur le Web ainsi que l'utilité de son site. La Commission a notamment fait parler de ses activités sur le site Web d'autres organismes, ce qui a permis d'orienter directement un nombre record d'internautes vers des pages pertinentes du site de la CCE. Les utilisateurs peuvent maintenant naviguer plus facilement sur ce site grâce à l'ajout d'une fonction de recherche performante qui leur permet d'obtenir des résultats très rapidement malgré la grande quantité de documents que contient le site.

Relations avec les médias

Un suivi révèle une augmentation constante, d'année en année, d'une couverture gratuite de la part des médias – des articles concernant la CCE sont publiés sous forme imprimée et électronique par suite de communications directes et d'une collaboration avec des journalistes de chacun des trois pays. Malgré le nombre restreint de publications d'envergure au cours de l'année écoulée, il est intéressant de noter que les efforts stratégiques visant à établir des relations avec les médias ont très fortement contribué à la couverture des activités de la CCE au cours de la même période. Il s'agit de reportages largement diffusés ayant trait, notamment, au rapport sur la pollution atmosphérique et les enfants de Ciudad Juárez, au rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique, qui est en cours d'établissement en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, et sur le projet visant à recourir à des mécanismes commerciaux pour appuyer la production durable du palmier *Chamædorea*. Chacune de ces activités a fait l'objet de nombreux reportages dans quelques-uns des principaux journaux du Canada, du Mexique et des États-Unis, dont le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Chicago Tribune*, le *Houston Chronicle*, *El Financiero*, *El Independiente* et le *Globe and Mail*.

Sensibilisation du public

La section des communications s'est employée à faire mieux connaître la CCE dans le cadre de salons et de conférences. Elle a exposé et distribué des documents au cours de cinq conférences depuis le mois de juin 2003, notamment EnviroPro (Mexico), la Foire sur le commerce équitable (Cancún), le colloque annuel de la *Society of Environmental Journalists* (Nouvelle-Orléans) et le Congrès mondial de la foresterie (Québec), qui ont offert une occasion unique de rencontrer les journalistes environnementaux et de nouer des relations avec eux alors que la section des communications prend des dispositions pour que la CCE devienne la principale source d'information environnementale en Amérique du Nord.

Ces rencontres ont permis de faire connaître la CCE et ses travaux, et plusieurs milliers d'exemplaires de ses publications y ont été distribués.

Communiqués et annonces par serveur de liste

Au cours des douze derniers mois, la section des communications a coordonné une série de communiqués sur les publications, les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant de diffuser de l'information générale sur les activités de la Commission et du CCPM. Les plus récents communiqués comprennent les suivants :

27 avril 2004, Montréal – Technoparc de Montréal : le Secrétariat recommande la constitution d'un dossier factuel. Le 19 avril 2004, le Secrétariat de la [CCE] a recommandé au Conseil de la Commission la constitution d'un dossier factuel concernant la communication Technoparc de Montréal (SEM-03-005), qui a été déposée auprès du Secrétariat le 14 août 2003 par cinq organisations non gouvernementales de l'environnement du Canada et des États-Unis.

21 avril 2004, Montréal – Lancement d'une base de données en ligne sur les initiatives de consommation durable en Amérique du Nord. La [CCE] a annoncé aujourd'hui, de concert avec ses partenaires, le lancement d'une nouvelle base de données en ligne qui fournit des renseignements sur les initiatives liées à la production et à la consommation durables en Amérique du Nord.

2 avril 2004, Montréal – La CCE et la Rainforest Alliance unissent leurs efforts pour prévenir la surexploitation des palmiers pour le dimanche des Rameaux. À l'avant-veille du dimanche des Rameaux, que les chrétiens célèbreront cette fin de semaine, la [CCE] et la Rainforest Alliance rappellent aux fidèles que les pratiques de récolte des 30 millions de frondes de palmier *Chamædorea* envoyées aux églises du Canada et des États-Unis ne sont pas toujours respectueuses de l'environnement.

24 mars 2004, San Francisco – Trois espèces sauvages sont sélectionnées dans le cadre d'un effort de conservation trinational. La [CCE] — un organisme créé aux termes d'un accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain — a annoncé aujourd'hui le nom des trois premières espèces sauvages qui seront protégées dans le cadre d'un nouvel effort trinational de protection des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation en Amérique du Nord.

11 mars 2004, Oaxaca – L'ébauche du rapport de la CCE sur le maïs transgénique est soumise à l'examen du public. Le Secrétariat de la [CCE] a publié aujourd'hui l'ébauche de son rapport intitulé *Le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique*, en vue de recueillir les commentaires du public. Ce rapport indépendant, rédigé par des spécialistes de renommée mondiale, a été présenté aujourd'hui à un auditoire de près de 400 personnes dans le cadre d'un symposium auquel participent des cultivateurs de maïs, des groupes industriels, des universitaires, des écologistes et des fonctionnaires.

12 février 2004, Anchorage – Consultation de résidents de l'Alaska concernant le plan d'action relatif au lindane. Les participants à l'*Alaska Forum on the Environment* (Forum de l'Alaska sur l'environnement), tenu à Anchorage, ont eu l'occasion, aujourd'hui, d'entendre des spécialistes internationaux de l'environnement leur parler du lindane, une substance chimique toxique susceptible d'avoir des effets sur le développement des enfants et dont les concentrations sont de plus en plus élevées dans l'Arctique.

14 janvier 2004, Montréal – Le CCPM formule des avis aux ministres de l'Environnement sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE et sur les espèces envahissantes en Amérique du Nord. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la [CCE] a tenu sa dernière session ordinaire de 2003 le 4 décembre à Miami, en Floride, et y a également participé à la table ronde de la CCE intitulée *Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord*. Le présent bulletin rend compte des discussions tenues au cours de ces réunions et se réfère aux documents mentionnés.

10 novembre 2003, Mexico – Une étude met en lumière la nécessité d'améliorer les normes de qualité de l'air au Mexique. Une nouvelle étude, publiée aujourd'hui par la [CCE], tend à indiquer que des enfants vivant dans la ville frontalière de Ciudad Juárez, dans l'État de Chihuahua, sont hospitalisés et meurent à cause de la pollution atmosphérique, laquelle est pourtant inférieure aux normes sanitaires en vigueur au Mexique.

19 août 2003, Montréal – La CCE invite le public à formuler des commentaires sur l'ébauche du document de décision concernant le plan d'action relatif au plomb. Le public peut maintenant formuler ses observations sur l'ébauche du document de décision concernant l'éventuel établissement d'un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au plomb.

12 août 2003, Montréal – La CCE rend public un dossier factuel relatif à l'application de la Loi sur les pêches à la mine Britannia. La [CCE] a rendu public aujourd'hui un dossier factuel relatif à des allégations selon lesquelles le Canada omet d'assurer l'application efficace de la *Loi sur les pêches* en rapport avec le drainage minier acide de la mine Britannia, une mine de cuivre abandonnée qui surplombe la baie Howe, sur la route qui relie Vancouver à Whistler, en Colombie-Britannique. Cette mine a été qualifiée de pire source ponctuelle de pollution par les métaux en Amérique du Nord.

11 août 2003, Montréal – La CCE rend public un dossier factuel sur l'application de la Loi sur les pêches dans le secteur de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique. La [CCE] a rendu public aujourd'hui un dossier factuel relatif aux allégations selon lesquelles le Canada a omis d'assurer l'application efficace des paragraphes 35(1) et 36(3) de la *Loi sur les pêches* en rapport avec deux

activités d'exploitation forestière menées par la société TimberWest sur des terres privées en Colombie-Britannique.

6 août 2003, Montréal – La communauté internationale s'efforce de protéger la buse rouilleuse et les prairies. Sur un site Web qui a été lancé aujourd'hui, les éducateurs, les ornithologues amateurs et le public peuvent suivre la migration de dix buses rouilleuses auxquelles on a attaché une bague équipée d'un émetteur relié à un satellite.

22 juillet 2003, Montréal – Octroi de subventions à des collectivités pour des projets de surveillance et d'évaluation environnementales en rapport avec la santé humaine. La [CCE] a annoncé aujourd'hui l'octroi de subventions totalisant 664 200 \$CAN à 17 projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

3 Administration et finances

Ressources financières

La vérification des états financiers de 2003 est terminée et le Secrétariat en transmettra les conclusions aux Parties au mois de juin. Pour la troisième année consécutive, les vérificateurs n'ont formulé aucune recommandation en ce qui concerne les contrôles internes.

Le Secrétariat a reçu le premier et le deuxième versements de la contribution des États-Unis et le premier du Canada pour 2004.

Rationalisation et simplification du processus de reddition de comptes

Depuis 2002, le Secrétariat établit les bases d'un système de planification qui comprendra des éléments d'orientation stratégique, de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes. Lorsqu'elle a élaboré son Plan opérationnel pour 2004 à 2006, la CCE a pu clarifier ses buts, ses objectifs et ses activités, ce qui lui permettra de commencer à élaborer des formules et des méthodes de collecte d'information simplifiées pour enregistrer les résultats qu'elle obtient et en rendre compte. Cette année, en collaboration avec les Parties, le Secrétariat examinera ses divers mécanismes de reddition de comptes afin de les rationaliser et de répondre aux besoins des Parties dans ce domaine. Dans le cadre de cette démarche, il prendra en considération des critères tels que les objectifs, les utilisateurs, le contenu, la fréquence et le caractère opportun des rapports, et ce, par souci de « transmettre la bonne information au bon moment ». Le Secrétariat visera également à mettre en parallèle, dans le même rapport, l'état d'achèvement de son programme de travail et les ressources financières qu'il y consacre.

Ressources humaines

M^{me} Johanne David remplace M^{me} Diane Colucci au poste de rédactrice en chef des publications de langue française.

La période de recrutement pour le poste de gestionnaire du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (secteur de programme relatif aux polluants et à la santé) est terminée. Luke Trip a été choisi pour ce poste.

Le processus de recrutement pour le poste de gestionnaire de l'infotechnologie est en cours.

4 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) s'est réuni en juin 2003, à Washington, D.C., afin d'approuver les subventions accordées à des projets axés sur la surveillance et l'évaluation environnementales en relation avec la santé humaine. Les projets approuvés en 2003 serviront à donner davantage de moyens aux citoyens pour surveiller les aspects de leur environnement qui nuisent à leur santé et à susciter une plus grande participation des collectivités à la résolution des problèmes environnementaux. Ces méthodes de surveillance font appel au savoir local et traditionnel et aux connaissances scientifiques, et mettent en lien la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Sur plus de 300 demandes de subventions présentées au FNACE, le Comité de sélection en a approuvé 18, pour un montant total de 674 700 \$CAN. En outre, ce dernier a présenté son rapport annuel au Conseil sur le fonctionnement du fonds, rapport qui inclut des recommandations.

Les responsables de projet bénéficiaires d'une subvention du FNACE ont participé à diverses activités de la CCE, dont l'atelier concernant le palmier *Chamaedorea* sur le marché floral, l'atelier sur la stratégie d'achats écologiques, la réunion de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution, l'atelier sur la présence de mercure dans les Grands Lacs et le Symposium sur le maïs et la biodiversité : Les effets du maïs transgénique au Mexique.

La CCE a remanié la section de son site Web consacrée au FNACE afin d'y offrir un résumé des propositions et la version finale des rapports dans leur langue d'origine.

Durant toutes les années où il a représenté pour la CCE un mécanisme fructueux de sensibilisation dans les trois pays, le FNACE a donné lieu à de nombreuses réalisations tout en constituant un moyen adéquat d'évaluation. De 1995 à 2003, il a accordé 196 subventions pour des projets en rapport avec les activités de la CCE totalisant 9 360 000 \$CAN, et a permis ainsi à leurs bénéficiaires de solliciter du financement supplémentaire au montant de 4 987 800 \$CAN, dont des dons en nature équivalant à 543 400 \$CAN. Les projets financés par le FNACE ont fait l'objet d'articles dans le bulletin trimestriel de la CCE, *Trio*, qui expose, par des exemples concrets, de quelle manière les efforts de la Commission jouent un rôle dans le cadre des projets réalisés à l'échelle locale. Ces projets font également l'objet de reportages dans les médias des localités où résident les bénéficiaires.

Cependant, les fonds que la CCE peut consacrer au FNACE se situant maintenant en dessous du seuil jugé nécessaire pour maintenir son rendement, il a fallu mettre fin à ses activités en 2004. La CCE continuera malgré tout d'apporter un soutien administratif aux projets subventionnés en 2002 et en 2003 jusqu'au terme de leurs activités.

5 Projet de renforcement des capacités

En 2004, la CCE consacra 98 800 \$CAN au renforcement des capacités dans le cadre de son programme de travail. Au cours des dernières années, les peuples autochtones ont demandé à la CCE de leur accorder une plus grande considération et de les faire davantage participer à ses activités. Donnant suite à l'avis du CCPM à ce sujet, le Conseil a invité ce comité et le Secrétariat à trouver d'autres moyens d'assurer une participation plus directe et plus cohérente des peuples autochtones aux activités du programme de la CCE. Les fonds susmentionnés serviront donc à renforcer les capacités de ces peuples et ceux-ci pourront mieux collaborer avec la CCE pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux.

Au cours de la réunion qu'ils ont tenue le 12 mars 2004, à Oaxaca, les membres du CCPM ont convenu de formuler des suggestions concernant l'utilisation de ces fonds. En outre, le groupe de travail du CCPM sur les peuples autochtones a décidé, au cours d'une téléconférence tenue le 27 avril suivant, de suggérer :

- 1) que le Secrétariat cerne trois ou quatre activités du programme dans le cadre desquelles il serait possible d'accroître la participation des peuples autochtones et d'augmenter le montant affecté au renforcement des capacités;
- 2) que le groupe de travail du CCPM comprenant des représentants autochtones, MM. Dan Christmas et Mindahi Bastida, se fonde sur des enseignements récents pour élaborer des stratégies à moyen et à long termes axées sur la participation de ces peuples aux activités de la CCE. Il tiendra également compte d'un rapport sur ce sujet préparé pour le Secrétariat en septembre 2003.